



Centre d'approvisionnement – Bureau d'Ottawa
Poste 9N089A, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

9 mars, 2021

ADDENDA N^o 2

Objet : **Appel d'offres n^o FP802-200292**

Titre : Construction d'un (1) abri pour équipement et un (1) bâtiment à générateur

Lieu : St Lawrence, Terre-Neuve et Labrador

Date de clôture : **11 mars, 2021 à 14 h (HNE)**

Madame, Monsieur,

À la suite de l'appel d'offres susmentionné, nous transmettons le présent **addenda n^o 2** pour informer les soumissionnaires des questions soulevées suivantes reçues à ce jour et d'une prolongation de la date de clôture des soumissions

Supprimer:

Date de fermeture: 8 mars, 2021 à 14 h 00 HNE

Insérer:

Date de fermeture: 11 mars, 2021 à 14 h HNE

1. Q : Est-il possible de recevoir un plan des systèmes électriques du site?
A : Voir la pièce jointe.
2. Q : Où doit-on installer le nouveau poteau de branchement?
A : Nous pouvons réutiliser le poteau de branchement actuel, mais il faudra installer un nouveau câble enfoui entre le poteau et la nouvelle remise à génératrice. (environ 50 pieds)
3. Q : Où se termine la conduite du service téléphonique?
A : La conduite du service téléphonique se terminera dans la nouvelle remorque d'équipement. (À environ 70 pieds du poteau de branchement, câble enfoui.)
4. Q : Où se trouve la ligne électrique existante par rapport au site?
A : Voir la pièce jointe.



5. Q : Il est indiqué que l'unité de chauffage du hangar à équipements est connectée au panneau A de la remise à génératrice, est-ce exact?
A : **Oui.**
6. Q : Tous les éclairages et appareils de la remise à génératrice sont connectés au panneau B du hangar à équipements, est-ce exact?
A : **Oui.**
7. Q : Quel est le symbole  adjacent à la porte extérieure de la remise à génératrice? Il s'agit du contact de l'alarme de porte.
A : **Un câble à basse tension devra être installé à cet endroit. Les contacts devront être installés par le propriétaire.**
8. Q : Qui a câblé et connecté les équipements fournis par le propriétaire tels que le détecteur de gaz, la génératrice et les autres équipements?
A : **Nos électriciens internes termineront ce travail.**
9. Q : Il est indiqué d'installer une canalisation à deux compartiments dans la remise à génératrice, mais dans les notes, il est indiqué qu'elle doit être installée uniquement dans le hangar à équipement. Quelle est la configuration exacte?
A : **Une canalisation à deux compartiments doit être installée dans la remise à génératrice et dans le hangar d'équipement**

Cordialement,

Ginette Aliaga

Agente d'approvisionnement et des contrats
Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent, 9N089A
Ottawa (Ontario) K1A 0E6
Courriel : Ginette.AliagaGallo@dfo-mpo.gc.ca